



PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h 15, le 15 novembre 2012.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Francine Lortie, Québec
- Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller François Picard, Québec
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- Mme Myriam Poulin, le secrétaire

Période de recueillement et ouverture de la séance

La séance est ouverte. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2012-80

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par Mme Anne Ladouceur, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Rapport du président sur la situation financière

Le rapport sur la situation financière est présenté, séance tenante, par le président. Il traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours, des orientations générales du budget 2013 et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Budget 2013 de la CMQ – Partie I

Résolution n° C-2012-81

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- D'adopter la partie I du budget 2013 de la CMQ au montant de 4 690 669 \$ dont 3 110 109 \$ à la charge de l'ensemble des municipalités.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2013 de la CMQ – Partie II

Résolution n° C-2012-82

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'adopter la partie II du budget 2013 de la CMQ relative à la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la Rive-Nord au montant de 240 641 \$ dont 130 641 \$ à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2013 de la CMQ – Partie III

Résolution n° C-2012-83

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- D'adopter la partie III du budget 2013 de la CMQ au montant de 145 100 \$ à la charge de l'ensemble des municipalités.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2013 – Affectation des surplus

Résolution n° C-2012-84

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'affecter à partir des surplus, aux fins d'équilibre budgétaire du budget 2013, une somme de 493 685 \$ dont 143 685 \$ provenant de dépenses non engagées au budget 2012.

Référence : Rapport décisionnel du 15 novembre 2012

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2012-85

Sur proposition de M. Régis Labeaume, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

Les résolutions C-2012-80 à C-2012-85 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN

SECRETÁIRE